

Votants : 79

Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 22 septembre 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 28 septembre 2026

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET HABITAT DURABLES - AVENANT N°1 À LA CONVENTION DE RÉALISATION PASSÉE ENTRE L'EPFNA, LA COMMUNE DE SAINT-RÉMY ET LA CAN POUR LA REQUALIFICATION DE L'ÎLOT ALFRED POUSSARD

Titulaires et suppléants présents :

Pascal ADAM, Stéphanie ANTIGNY, Sylvie AUDUSSEAU, Henri-Pierre BABEAU, Jérôme BALOGÉ, Chloé BANLIER, Maxime BARATON, Fabrice BARREAULT, Sébastien BILLAUD, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Céline BONNET-DERISBOURG, Cédric BOUCHET, Yohann BOUILLON, Sophie BOUTRIT, Sophie BROSSARD, Alain CANTEAU, Anne-Sophie CATRIX, Simon CHARLES, Christelle CHASSAGNE, Dominique CHAUSSEY, Olivier D'ARAUJO, Romain DUPEYROU, Emmanuel EXPOSITO, Mickaël FOSSOUL, Annie-Laurence FOUREL, Daniel GUIGNARD, Christophe GUINOT, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Yann JEZEQUEL, Alain LECOMTE, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSENE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Bastien MARCHIVE, Elmano MARTINS, Jean-Claude MASSIAS, Sébastien MATHIEU, Loïc MICHAUD, Lucy MOREAU, Christine MOSCHENI, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO, Gilles NORMAND, Frédéric NOURRIGÉON, Michel PAILLEY, Sandrine PFLIER, Katia PONCELET, Guillaume RIOU, Corinne RIVET BONNEAU, Nicolas ROBIN, Patricia ROCHER, Karine ROQUIER, Véronique ROUILLE-SURAU, Catherine ROUSSILLON, Christophe RUAAULT, Maximilien SAINT-CAST, Jean-François SALANON, Julie SIAUDEAU, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Philippe TERRASSIN, Victor TURPAUD-FIZZALA, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU, Judith VIEILLE, Nathalie VINATIER, Valérie VOLLAND.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Yamina BOUDAHMANI pouvoir à Thibault HEBRARD, Baptiste PEYRAUD pouvoir à Yann JEZEQUEL, Olivier POIRAUD pouvoir à Lucy MOREAU, Florence VILLES pouvoir à François GUYON, Lydia ZANATTA pouvoir à Aurore NADAL.

Titulaire absent suppléé :

Richard PAILLOUX par Simon CHARLES.

Titulaires absents excusés :

Yannick ALLIROL, Annick BAMBERGER, Yasmine PELLETIER-GUILBARD.

Président de séance : Jérôme BALOGÉ

Secrétaire de séance : Catherine ROUSSILLON

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU LUNDI 28 SEPTEMBRE 2026

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET HABITAT DURABLES - AVENANT N°1 À LA CONVENTION DE RÉALISATION PASSÉE ENTRE L'EPFNA, LA COMMUNE DE SAINT-RÉMY ET LA CAN POUR LA REQUALIFICATION DE L'ÎLOT ALFRED POUSSARD

Madame **Nathalie VINATIER**, Vice-Présidente Déléguée, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu la convention cadre « actions centres bourgs et centres villes » du 5 mai 2017 entre la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN) et l'Etablissement Public Foncier (EPF) ;

Vu la convention n°79 23 138 signée le 3 avril 2024 entre la commune de Saint-Rémy, la Communauté d'agglomération du Niortais et l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine pour la requalification de l'îlot Alfred Poussard ;

Vu la minoration foncière adoptée en conseil d'administration de l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine le 17 septembre 2026 ;

La Commune de Saint Rémy, la Communauté d'agglomération du Niortais et l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine ont signé le 3 avril 2024 une convention opérationnelle d'action foncière pour la revitalisation du centre-bourg, relative à la convention-cadre « actions centres-bourgs et centres-villes » signée le 5 mai 2017 entre la CAN et l'EPF.

Le présent avenant a pour objet de définir les conditions d'octroi de la minoration foncière conformément aux dispositions adoptées en Conseil d'administration de l'EPFNA du 17 septembre 2026. Fixée à 130 000 €, la minoration foncière est motivée par la réalisation de 13 logements locatifs sociaux.

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Valide l'avenant n°1 à la convention opérationnelle n° 79-23-138 d'action foncière pour la requalification de l'îlot Alfred Poussard ;

- Autorise le Président, ou la Vice-Présidente déléguée, à signer l'avenant n°1 à la convention opérationnelle n° 79-23-138 d'action foncière pour la requalification de l'îlot Alfred Poussard ainsi que tout autre document relatif à cet avenant.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 79

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Catherine ROUSSILLON

Nathalie VINATIER

Secrétaire de séance

Vice-Présidente Déléguée

Mention des voies et délais de recours :

« Un recours contentieux peut être déposé devant le Tribunal administratif de Poitiers sis 15 rue de Blossac 86000 POITIERS, dans les deux mois à compter de la date de publication de la présente délibération.

Ce recours contentieux peut être déposé par courrier ou directement auprès de l'accueil du tribunal ; il peut être également saisi par l'application « Télérecours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr ».